

Cote du document:	GC 32/INF.2
Point de l'ordre du jour:	5
Date:	16 janvier 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Informations générales relatives aux droits de vote des États membres à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs

Conseil des gouverneurs — Trente-deuxième session
Rome, 18-19 février 2009

Pour: **Information**

Note aux Gouverneurs

Le présent document est soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Gouverneurs qui auraient des questions techniques au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2245

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Informations générales relatives aux droits de vote des États membres à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs

1. En ce qui concerne les droits de vote des États membres à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs, étant donné que la répartition des voix de contribution sera effectuée sur la base des contributions à la reconstitution reçues par le FIDA, les États membres sont instamment priés d'honorer leurs engagements d'ici au 13 février 2009 à 17 heures (heure de Rome), de manière à permettre la préparation des bulletins dans les délais requis.